LA COQUILLE

Édition n° 47
Commune de Vandœuvres
Printemps 2019

LA COQUILLE

SOMMAIRE

Éditorial 6

Billet du maire 8

Vie communale 10

Gens d'ici 34

Brèves 46

Informations communales 52

Agenda 62

Courrier des lecteurs 66

ÉDITORIAL

TURBULENCES

À l'heure où je rédige cet éditorial, délai de parution de la *Coquille* oblige, vous avez pu constater que notre commune se trouve prise dans ce qu'on appelle, en jargon aéronautique, des turbulences. En effet, il est difficile de ne pas penser aux différents articles parus dans la presse locale, articles qui, d'une manière ciblée et partiale, visent notre commune et plus particulièrement la personne de Madame le Maire.

Nous espérons qu'au moment où vous lirez ces lignes, la Cour des comptes aura terminé son audit, et que ses conclusions auront été rendues publiques. Quel que soit le résultat du rapport, soyez sûrs que vos Autorités sauront prendre les décisions en adéquation avec les recommandations émises, si tel devait être le cas.

Il était prévu dans un premier temps de rédiger un article sur l'engagement politique des citoyens, comme c'est le cas des membres du Conseil municipal et de l'Exécutif de Vandœuvres. L'actualité récente nous pousse à abandonner ce sujet dans l'immédiat, afin d'éviter toute confusion. Néanmoins, il est important de souligner que ces hommes et ces femmes sont tous, sans exception, des personnes soucieuses du bien-être des habitants.

Au vu de ce qui précède, il n'a pas été facile, dans un premier temps, pour la commission Informations et publications que j'ai l'honneur de présider, de concevoir ce numéro de votre journal.

À ce propos, la soirée de présentation du plan directeur communal 2030, qui a rencontré un franc succès grâce à votre forte présence, vous est relatée dans ce numéro. J'espère sincèrement que vous aurez eu les réponses à vos questions légitimes. La mise en consultation publique permettra de synthétiser vos remarques et points soulevés.

Ce numéro a pour but de vous remémorer les événements passés ; vous pourrez ainsi constater que certaines rubriques ont été revues et intégrées différemment dans votre journal.

Dans la rubrique agenda, il y a un événement dont je me réjouis plus personnellement, c'est la semaine musicale qui aura lieu du 25 au 28 juin prochain. Cette manifestation permettra de nous retrouver pour un moment festif, et soyez sûrs que le comité d'organisation saura trouver les orchestres qui conviendront aux goûts de tous.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Eric Provini

BILLET DU MAIRE

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2030

C’est un des gros dossiers de cette législature qui est à bout touchant. En effet, comme vous avez pu le constater lors de la présentation du 21 janvier dernier, après deux ans d’un travail acharné, le Plan directeur communal 2030 de Vandœuvres est enfin sous toit.

Le projet définitif devra encore être validé par le Département du territoire, adopté par le Conseil municipal et, enfin, approuvé par le Conseil d’État courant 2019. La commune disposera alors d’un outil de planification qui permettra aux Autorités de guider les orientations du développement territorial de Vandœuvres durant les dix à quinze prochaines années.

Vous trouverez dans ce numéro de la *Coquille* de larges extraits de la soirée d’information du 21 janvier à laquelle les Vandœuvriens ont assisté en nombre.

Catherine Kuffer

VIE COMMUNALE

UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE 11 DÉCEMBRE

Fêter l'Escalade est une bien jolie tradition. Dès qu'on n'a plus d'enfant à l'école primaire, on a cependant tendance à ne plus participer à la soupe organisée par l'école avec la collaboration de la commune, tant il est vrai que piétiner en plein air, dans ces soirées de décembre parmi les plus froides et les plus sombres de l'année, ne paraît pas très attractif : on est beaucoup mieux chez soi devant un bon feu de cheminée.

Et pourtant, la magie opère toujours....

L'édition 2018 s'est caractérisée par un temps relativement clément, pas de neige, pas de bruine et une température tout à fait acceptable pour la saison... ce qui n'a cependant pas affecté la consommation de vin chaud qui a été comme toujours le « best-seller ».

Le préau de l'école a été envahi par une foule joyeuse et colorée ; les enseignants déguisés en personnages de Walt Disney étaient tout à fait dans le ton de l'événement. Une Cruella particulièrement réussie distribuait la soupe en compagnie de Maléfique et du Chat botté.

Les tables bien disposées et garnies de pain et de fromage ont été prises d'assaut dans un tohu-bohu très convivial, et les Conseillers municipaux préposés à la distribution des boissons n'ont pas eu un instant de répit. Grande nouveauté cette année, le chocolat chaud a été plébiscité par les parents, les enfants lui préférant les très classiques coca-cola et thé froid, sachant que dans cette atmosphère festive un brin de transgression est permis (horreur ! caféine et théine le soir !).

Comme toujours, l'émotion a été de la partie lorsque les élèves, rassemblés sur le grand escalier, ont entonné les chants classiques de l'Escalade. C'est là, avant de se perdre à nouveau dans de joyeux bavardages, un verre ou une assiette de soupe à la main, qu'on se dit que le moment est magique et que la joie des enfants qui goûtent pleinement cette sortie en soirée est décidément contagieuse.

Donc, rendez-vous l'année prochaine !

Texte : Sibilla Hüsler Enz
Photographies : Véronique Lévêque, Hervé Despland

VISITE DE LA DÉLÉGATION DES ÉLÈVES 21 DÉCEMBRE

Photographies : Laurence Miserez

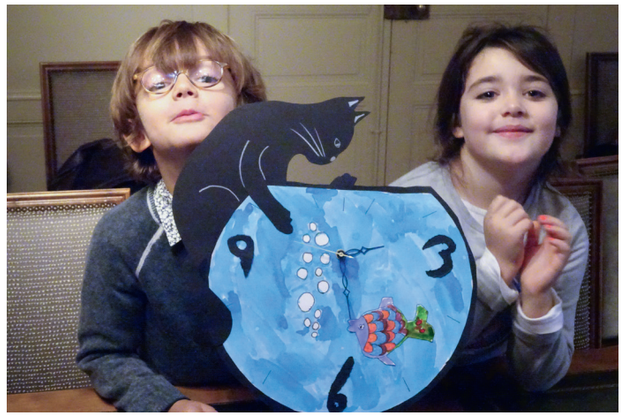

VŒUX DU MAIRE ET DES AUTORITÉS
10 JANVIER

Selon la tradition, la cérémonie des vœux des Autorités s'est déroulée dans la salle des combles, pleine pour l'occasion. Après la présentation des élus et des personnalités publiques de la commune, Madame le Maire a souhaité, comme à l'accoutumée, la bienvenue aux nouveaux habitants, chaleureusement applaudis par toute l'assemblée. Catherine Kuffer a ensuite procédé au résumé des actions et travaux réalisés en 2018 par vos Autorités et cité les futurs projets pour l'année en cours. Au terme de son intervention, nous avons partagé le verre de l'amitié et dégusté un excellent émincé à la zurichoise. Certains n'ont pas hésité à se resservir plusieurs fois. La soirée s'est terminée avec la traditionnelle cérémonie des rois. Matilde D'Afflitto et Olivier Caruso ont été couronnés.

Texte : Eric Provini
Photographies : Véronique Lévêque, Isabelle Valot

SÉANCE PUBLIQUE PDCOM : QUESTIONS/RÉPONSES 21 JANVIER

Extraits du discours de Madame le Maire :

« Chers habitants et habitantes de la commune de Vandœuvres, Madame le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs des communes de Cologny et de Chêne-Bougeries, Messieurs les représentants du canton, Mesdames et Messieurs, chers invités,

Au nom des Autorités communales, je vous souhaite à toutes et tous la plus cordiale bienvenue à cette soirée de présentation du projet de Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons, qui en fait partie intégrante, de la commune de Vandœuvres.

[…] J'aimerais, en guise d'introduction, vous rappeler qu'un Plan directeur communal (PDCom) est un outil de planification ; il permet aux communes de fixer les orientations de leur développement territorial. Il est obligatoire (art. 10 al. 3 LaLat) et doit, bien sûr, respecter les lois fédérales et cantonales en vigueur et répondre aux exigences du Plan directeur cantonal (PDCn), dans lequel il doit s'insérer (art. 10 al. 7 ; art. 11 al. 1 LaLat).

Autre précision : un PDCom n'est donc pas applicable directement. C'est un document d'intentions, de visions à moyen terme, pour les 10-15 prochaines années. Il doit ensuite être concrétisé par des projets particuliers. Il ne lie d'ailleurs que les Autorités entre elles et n'est pas opposable aux administrés (art. 10 al. 8 LaLat). Les communes ont l'obligation de réviser leur PDCom dans les trois ans qui suivent l'entrée en vigueur du nouveau PDCn.

Vandœuvres a décidé de réviser rapidement le sien, qui datait de 2007, car de nouveaux enjeux sont apparus depuis lors, notamment : protection de la pénétrante de verdure et des corridors biologiques, gestion multiple de l'espace rural, planification des énergies, plan des chemins pour piétons et, bien sûr, densification de la zone 5.

Le bureau Urbaplan a été sélectionné après une procédure sur invitation, conformément aux exigences des marchés publics. Le cahier des charges, la délibération du Conseil municipal accordant un crédit pour la révision du PDCom et la constitution d'un groupe de travail ont tous été approuvés ou réalisés à l'automne 2016. Le groupe de travail […] s'est réuni à 21 reprises entre février 2017 et février 2018, puis à deux reprises encore à l'automne dernier.

Après avoir été examiné par de nombreux services ou offices cantonaux, le projet de PDCom a reçu l'approbation technique de l'office de l'urbanisme en octobre dernier. […] Les observations formulées dans les 30 jours de la consultation, qui paraîtront pertinentes aux yeux du groupe de travail, pourront être intégrées dans le projet de PDCom. C'est évidemment le sens d'une consultation.

Toutefois, si ces observations, qui pourront être déposées soit à la Mairie, soit au département du territoire, vont à l'encontre de la législation ou sont contraires au PDCn, elles ne pourront être retenues, car, dans un tel cas, c'est le Conseil d'État, Autorité suprême de validation après le Conseil municipal de Vandœuvres, qui ne l'approuverait pas.

Or, notre commune a vraiment besoin de cet outil de planification. Particulièrement besoin – nous avons déjà eu l'occasion de le dire ou de l'écrire ces derniers mois – pour mieux gérer la densification de la zone 5, qui vous préoccupe énormément, comme nous bien sûr.

Nous allons parler ce soir de cette zone 5, tout comme de la question de la mobilité, de manière importante, mais pas exclusive, car notre PDCom contient d'autres domaines essentiels pour Vandœuvres.

Je relève d'ailleurs avec un brin de nostalgie combien les intérêts de notre commune ont changé en douze ans. Lors de l'élaboration du PDCom 2007, les réflexions étaient axées sur l'environnement et la zone agricole. Aujourd'hui, c'est comme si cet espace ne présentait plus aucun enjeu, toutes les attentions étant focalisées sur la zone 5. Nous ne devons pourtant pas oublier que la majeure partie du territoire de Vandœuvres est située en zone agricole. Nous devons nous en réjouir, car de ce côté-là nous sommes très protégés. Votre souci relatif à la densification de la zone 5 est légitime, Mesdames et Messieurs les habitants de Vandœuvres. Elle reste, pour les élus aussi, une préoccupation majeure. Elle est pour ainsi dire quotidienne pour nous, tout comme les questions de mobilité.

Le groupe de travail avait d'ailleurs axé ses travaux prioritairement sur la zone 5, afin de bénéficier au plus vite d'un instrument permettant à la commune, sinon de maîtriser, à tout le moins d'accompagner la densification de cette zone qui, je vous le rappelle, a été voulue par le législateur par le biais du « fameux » art. 59 LCI (loi sur les constructions et installations diverses).

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'un PDCom a pour objet de planifier l'ensemble du territoire, ni que les réflexions menées par les élus, avec l'aide de professionnels, se basent uniquement sur l'intérêt public de notre commune.

À ce propos, je voudrais apporter deux précisions importantes. Un raccourci est fait, par un grand nombre d'entre vous, entre la stratégie d'évolution de la zone 5 et le PDCom. M. Marcos Weil, bureau Urbaplan, par sa présentation, plus que moi par mon discours, va vous démontrer que la vision territoriale développée par le groupe de travail pour réviser le PDCom dépasse largement la seule thématique de la zone 5.

Autre précision d'importance : j'ai rappelé il y a un instant qu'un PDCom a pour but l'intérêt public. Ce soir, il ne sera donc répondu à aucune question concernant une parcelle privée. Et s'agissant de celle de Monsieur Alain Kuffer, sise au chemin de la Blonde, qui est traitée, et j'insiste là-dessus, comme toutes les parcelles en zone 5, non plus. À propos de cette parcelle, je tiens à dire publiquement et avec la plus grande gravité que, dans le cadre des réflexions du groupe de travail puis de l'instruction de la demande d'autorisation de construire déposée pour cette parcelle, je me suis récusée, comme l'exige la loi et d'ailleurs ma propre conception des règles de déontologie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce soir nous allons aborder des questions d'ordre général. C'est lors des deux soirs de permanence, qui se tiendront le 29 janvier et le 6 février à la Mairie, que vous aurez l'occasion de poser des questions plus sectorielles ou privées. Ce soir, vous êtes là pour découvrir, grâce à M. Weil, le projet complet de PDCom révisé. Nous allons enfin aborder ce moment.

Je vous remercie.

Un habitant, ancien Conseiller municipal, s'est rendu aujourd'hui à la Mairie afin de consulter le document. Il avait participé au premier PDCom et se déclare très heureux de voir que pratiquement tous les points sur lesquels ses collègues et lui-même s'étaient focalisés à l'époque (écologie, développement et transition durables du village, énergies renouvelables, chemins piétonniers, etc.) figurent sous forme de mesures dans ce nouveau PDCom. Il s'en réjouit et remercie les élus qui sont aujourd'hui aux commandes et qui ont participé à ce groupe de travail pour mener une politique d'urbanisation, de développement durable et de développement du village avec une prise de conscience élevée quant au futur même de Vandœuvres !

Un habitant remercie M. Weil pour la clarté de son exposé. Pour sa part, il est également impacté par d'autres plans d'Urbaplan et, au regard de ce qui a été dit tout à l'heure, devoir subir des zones de construction ou des chemins sur des parcelles privées ne lui pose aucun problème. Il fait part de trois observations. Pourquoi le CEVA n'est-il jamais mentionné alors qu'il aura un impact sur la commune à un titre ou un autre ? Par rapport à l'augmentation du trafic, notamment le long de la Seymaz, est-ce qu'il ne serait pas possible de travailler en parallèle, en s'inspirant par exemple de ce qui a été fait à Anières, avec la création d'un tampon en amont ou celle de parkings et d'un réseau de transports publics permettant de transporter les pendulaires, notamment ? Avec tout le respect qu'il doit aux Autorités, ce n'est pas en multipliant les petites chicanes que la commune réglera le problème du trafic qui doit être traité en amont. Écouter les usagers des transports publics ne servira pas à régler le problème. Lorsqu'un parent doit transporter deux enfants dans deux écoles différentes, il est difficile de le faire à vélo, même sur de courtes distances.

M. Weil confirme qu'il est passé rapidement sur la question du CEVA lors sa présentation, car les mesures y relatives ne sont pas de la compétence de la commune, mais du canton. La commune exerce toute la pression qu'elle peut vis-à-vis du canton pour que le territoire soit doté de rabattements plus performants vers les liens du CEVA qu'il a esquissés. M. Weil suggère de passer la parole aux représentants du canton afin qu'ils puissent s'exprimer sur cette question et relève que le problème n'est pas à l'échelle locale, mais globale. C'est pourquoi la commune doit travailler avec le canton afin de trouver des solutions en termes de mobilité.

M. Widmer rappelle que le CEVA fonctionnera dès le 15 décembre 2019. Les deux gares de la région Arve et Lac seront desservies par des bus qui parcourront Vandœuvres. La gare de Chêne-Bourg sera desservie par la nouvelle ligne 38, qui viendra de Collonge-Bellerive. D'autres lignes de bus desserviront la gare des Eaux-Vives qui offrira un plus grand nombre de trains que Chêne-Bourg (6 trains par heure dans chaque sens qui iront notamment jusqu'à Lausanne au lieu de 4 trains par heure dans chaque sens). Le département cherche à mettre en place une voie de bus sur la route de Vandœuvres entre le giratoire Bodmer et le carrefour de la Gradelle et est en train de négocier avec les propriétaires afin d'améliorer la vitesse des bus en termes de desserte. Il y a aussi, même si cela touche moins Vandœuvres, le développement de l'axe Frontenex, pour lequel l'autorisation de construire a été déposée à mi-décembre. Cet axe desservira, via le centre-ville et depuis l'aéroport, les Eaux-Vives et les communaux d'Ambilly en reprenant les parcours des lignes 1 et 9. La fréquence sera améliorée (un bus toutes les 4 minutes) et les bus seront plus grands, électriques, avec des systèmes de recharge aux arrêts (une nouveauté mondiale), ce qui évite les lignes aériennes et les poteaux. Cela ne voudra pas dire plus de mâts, car il faudra quand même éclairer ces axes, précise M. Widmer en citant la ligne 23, actuellement en test.

En ce qui concerne Anières, cette commune n'a pas pris de mesures pour maîtriser le trafic des communaux d'Ambilly, à la connaissance de M. Widmer. Elle dispose néanmoins du P+R qui a été créé à Veigy, du côté français. Des mesures provisoires avaient aussi été prises pendant la création de la tranchée couverte de Vésenaz (création d'un P+R provisoire). Sauf erreur, le canton a déjà organisé une séance afin de présenter les mesures qui seront mises en place autour des communaux d'Ambilly. Le système va considérablement changer par rapport à la situation actuelle. En amont des communaux d'Ambilly, les carrefours sont pour l'instant gérés par des giratoires, par exemple sur les routes de Jussy ou de Mon-Idée, qui ne permettent aucune gestion du trafic. C'est donc le premier arrivé qui passe. Souvent, le matin, notamment pour la route de Mon-Idée, les automobilistes qui viennent de la douane ont la priorité sur tous les mouvements, car peu de véhicules viennent de la zone villas de Thônex. Ces véhicules empruntent ensuite la route de Mon-Idée pour entrer dans Vandœuvres. Pour les communaux d'Ambilly, les demandes d'autorisation ayant été octroyées, la stratégie consistera en la mise en place de mesures qui structureront le trafic sur le plan local avec une série de carrefours à feux pour remplacer les giratoires. Cela permettra de donner des priorités aux mouvements souhaités, ainsi qu'aux bus, et de sécuriser les traversées piétonnes et les mouvements cyclistes. Par rapport à la situation actuelle, où les communes ne peuvent que voir les flux arriver, ces mesures permettront de décourager les mouvements frontaliers et de privilégier les mouvements internes sur le canton de Genève. Ces mesures seront petit à petit mises en place et l'axe Frontenex devrait être opérationnel sans doute fin 2021. La situation va donc considérablement changer du point de vue de la circulation et le trafic diminuer par rapport au plan de charge présenté, les données modélisées l'ayant démontré.

Par rapport au traitement et à la réflexion en amont du trafic, M. Widmer indique que, d'une manière générale, la planification des transports intègre l'ensemble des modes et vise justement en premier lieu à sécuriser d'abord les déplacements piétonniers et cyclistes. Pour une commune comme Vandœuvres, le département aimerait instaurer des zones à modération de trafic,

qui sont désormais autorisées par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, soit des secteurs limités à 30 km/h. En effet, les zones 30 km/h qui nécessitent toute une série d'aménagement de modération de trafic sont peu compatibles, voire incompatibles avec le passage des bus. Ce n'est pas le cas sur les secteurs limités à 30 km/h. Le département est prêt à publier des enquêtes publiques pour la mise en place prochaine de ces éléments. Tout un travail doit aussi être entrepris sur les perméabilités piétonnes et cyclables, dont la mise en place d'itinéraires, travaux qui sont menés avec les communes, dont Vandœuvres. Le département peut également mettre en place des mesures anti-transit, du genre de celle qui sera prise sur le chemin des Buclines (côté Chêne-Bougeries) et qui a été publiée la semaine dernière. Une autre mesure est prévue sur la partie vandœuvrienne dudit chemin, qui sera publiée cette semaine, afin de créer une double impasse. Cela permettra d'éviter que le trafic venant du chemin de la Seymaz ne se reporte sur le chemin des Buclines pour ensuite rejoindre la Gradelle en évitant de passer par la route J.-J.-Rigaud. Une sorte de poche sera donc créée sur le chemin des Buclines afin de décourager le trafic de transit. Il est clair que les riverains situés à proximité de l'impasse devront faire un petit détour, mais, globalement, il devrait y avoir nettement moins de trafic. Le département a jugé, avec les Autorités communales, que c'était une bonne chose de manière générale d'autoriser une telle mesure. Des mesures similaires pourraient être prises, par exemple sur le chemin de la Blonde. Des discussions sont actuellement en cours avec les Autorités communales afin d'essayer de diminuer le trafic de transit à cet endroit.

Selon un habitant, il est vrai que la sécurisation est un élément fondamental. Il faut savoir qu'il y a peu de temps, une étude et un rapport sur la mobilité ont été réalisés, éléments qui sont intégrés directement dans le développement auquel on a fait allusion. Mais il y a une chose qu'il n'a pas vue dans le postulat, c'est notamment la nécessité de la fluidité du trafic, quel que soit le mode de transport utilisé, pour les discussions et la mise en œuvre d'éventuelles mesures. Il s'agit selon lui d'un élément suffisamment important pour qu'on le mentionne, puisque des déclarations sont faites par tous les intervenants à propos de ces questions de mobilité.

Un second habitant ajoute que lorsqu'on parle de fluidité, il faut aussi parler du comportement des gens. En effet, si chacun (cyclistes, automobilistes, etc.) roule comme il faut, la fluidité est présente. Ce n'est pas une loi ou un décret qui diront comment bien se comporter.

Un habitant demande ce qu'est l'aérothermie. M. Weil indique qu'il s'agit d'un système de pompe à chaleur de type air/air.

M. Despland ajoute que l'aérothermie connaît un franc succès en France. Beaucoup d'immeubles et de villas individuelles en sont équipés. Cela n'a rien à voir avec les éoliennes, précise-t-il.

Une habitante indique que sa maison est équipée de ce système, couplé à des panneaux solaires, et que cela fonctionne très bien.

Un habitant revient sur le rapport : « stratégie d'évolution de la zone 5 » qui a été réalisé au printemps dernier par les bureaux Urbaplan et Viridis à la demande du canton de Genève et de la commune de Vandœuvres. Il en lit un extrait : « Une densification diffuse et non planifiée de la zone 5 s'opère depuis la modification de l'art. 59 LCI, qui autorise une densification plus importante de la zone 5 sous certaines conditions. Bien que dérogatoire, cette disposition s'applique aujourd'hui de manière systématique. Il en résulte pour les administrations communales, et notamment pour celle de Vandœuvres, des problématiques de perte des qualités paysagères du site, de gestion des accès et du stationnement, de capacité des réseaux d'eau et d'énergie, d'excavations excessives et d'imperméabilisation des sols. » Il demande donc à M. Weil comment celui-ci réconcilie la présentation faite ce soir avec ces propos qui sortent d'un rapport rédigé par le bureau Urbaplan à la demande du canton et de la commune de Vandœuvres.

M. Weil indique que le rapport auquel cet habitant fait allusion, c'est justement le PDCom ; il s'agit de son contenu. Le rapport sur la stratégie d'évolution de la zone 5 qui a été mis en ligne sur le site de la commune est partie intégrante du PDCom qui a été présenté ce soir. C'est le constat fait par la commune de Vandœuvres, comme toutes les autres : sans planification ni mesures d'accompagnement, la densification de la zone 5 voulue par le législateur débouche sur des situations peu satisfaisantes tant en termes de gestion des déchets que de trafic ou d'imperméabilisation du sol. Donc toute la stratégie qui a été développée vise à cadrer, encadrer, orienter le développement pour que celui-ci réponde au système qui rend les projets de densification acceptables, bien intégrés dans le territoire et dans le quartier. Sans entrer dans le détail, car il faudrait une bonne heure, ce sont les conditions auxquelles la commune soumet tout projet de construction dans la zone 5 sur son territoire. C'est l'ensemble de ces dispositions qui vise à cadrer le développement et à faire que ce développement, de nouveau voulu par la Confédération et le canton, se fasse le mieux possible dans le cadre des compétences dont dispose la commune, c'est-à-dire de définir à quelles conditions une dérogation doit être octroyée.

Un habitant indique qu'il semblerait, malgré une expérience courte d'environ six mois, que la commune ait déjà déposé des recours contre des décisions cantonales. Quelles expériences, positives ou négatives, ont eues les Autorités et quelles sont les possibilités de négocier avec le canton ? De plus, la politique de Vandœuvres est-elle planifiée au travers de recours systématiques quand ses préavis ne sont pas pris en compte par le canton ?

Madame le Maire souligne que le regard en arrière n'est encore qu'à court terme, puisque le PDCom est en ligne et à disposition des propriétaires, des communes et des professionnels depuis mai 2018, mais il est déjà possible d'établir certains constats. Cette stratégie se révèle extrêmement efficace en amont du dépôt de la demande d'autorisation. Désormais, 90 à 95 % des requérants viennent trouver les Autorités en amont afin de chercher le meilleur moyen de concilier les souhaits du propriétaire avec les volontés communales. Bien que le PDCom n'ait pas encore officiellement été approuvé, tant M. Antonio Hodgers que M. Dubs, de l'office de l'urbanisme, ont autorisé Vandœuvres à l'utiliser. Cette stratégie est donc payante.

Dans le cas contraire, la commune délivre un préavis défavorable avec conditions.

Jusque-là, les Autorités ne faisaient pas systématiquement recours, mais c'est régulièrement le cas depuis cet automne, car les élus sont un peu fâchés. En effet, Vandœuvres a tout fait pour disposer de ce moyen qui est le seul pour accompagner la densification de la zone 5. Tant l'office de l'urbanisme, la commission d'architecture que les commissions des services du territoire, particulièrement Mme Aubert et M. Dubs, ont travaillé avec la commune pour avoir une reconnaissance rapide de ce travail. Il faut bien dire que les demandes de densification abondent, pour en pas dire pleuvent, selon les saisons. Malheureusement, et Madame le Maire le dit haut et fort, l'office des autorisations de construire ne joue pas le jeu. Lors de la délivrance des autorisations de construire, la directrice de l'OAC fait comme si la stratégie de la zone 5 de Vandœuvres n'existait pas. La commune a récemment obtenu gain de cause à la cour de justice. Les Autorités communales luttent, car elles ne trouvent pas normal d'inciter, au niveau cantonal et fédéral, les communes à mettre en place une stratégie dans le PDCom et, lorsque l'une d'entre elles s'y prend vite et bien, celle-ci n'est ni respectée ni suivie lors de l'application.

Un habitant demande comment la commune négocie avec les propriétaires fonciers des servitudes dans le cadre de cheminements piétonniers.

M. Weil indique que l'inscription d'une servitude de passage pour assurer à terme des raccourcis ou des passages pour les piétons fait partie des conditions à l'octroi d'une dérogation dans certains cas qui ont été clairement identifiés sur le plan. Le PDCom est toujours un instrument de négociation, qui n'est pas opposable aux tiers. Mais la commune essayera, au fil des opérations foncières, au cas par cas et lorsque cela se justifiera, d'assurer à terme des continuités, des raccourcis, des perméabilités à l'intérieur de la zone 5.

Madame le Maire précise qu'il y a deux cas de figure : la négociation sur une parcelle dans le cadre d'une procédure de demande d'autorisation et une liaison sur un cheminement déjà existant, comme entre Lulasse et la Cocuaz. Celle-ci serait par exemple parfaite pour éviter des détours. En tant qu'entité publique, la commune doit inciter à la mobilité douce. Vandœuvres aimerait faire de ces cheminements, qui existent déjà comme tels, des lieux officiels de passage. Ce sont des intentions que la commune espère pouvoir concrétiser un jour. Mais il faudrait pour cela qu'un ensemble important de propriétaires donnent leur accord. Un seul refus et un tel projet ne serait pas réalisé.

Un habitant pose plusieurs questions :
M. Weil estime-t-il que tous les objectifs cités en début de présentation sont remplis par le PDCom ? Toutes les questions et tous les sujets ont-ils été abordés et traités sans tabou ?

Par rapport au trafic, est-il prévu, comme mesure d'accompagnement de l'accroissement de la densification, que tout projet significatif fasse l'objet d'une étude d'impact sur la circulation ?
Par rapport au développement de la mobilité douce, quelles sont les mesures prévues pour les vélos ? La création de zones cyclables a-t-elle été prévue ?

M. Weil pense que les enjeux qui ont été identifiés et les objectifs fixés sur le cahier des charges ont tous été traités par le groupe de travail, et ce sans tabou. Le canton a reconnu que le PDCom répondait aux exigences légales. Il ne voit pas quel sujet n'aurait pas été traité. Sans tabou, confirme Madame le Maire.

M. Weil indique qu'une étude d'impact de la circulation sur l'environnement est exigible pour les projets à partir de 500 places de stationnement. Pour moins de 500 places, il n'y a pas d'exigence légale à ce propos.
M. Weil explique les différentes natures des mesures en faveur de la mobilité douce : mesures liées à la modération du trafic et mesures d'aménagement de parcours cyclables le long de certains axes cantonaux ou intercommunaux, ce qui implique une coordination pour équiper ceux-ci d'aménagements qui sécurisent les parcours cyclables.

Une habitante demande si, à l'instar des aménagements à la route de Jussy et à Puplinge, par rapport aux communaux d'Ambilly évoqués tout à l'heure par M. Widmer, des mesures sont prévues sur la route de Mon-Idée ?

M. Widmer indique que la route située dans le hameau de Crête serait un peu compliquée à élargir. Des aménagements cyclables plus conséquents seront créés (jusqu'à la Seymaz, du côté de Choulex, et sur les routes de Jussy et de Mon-Idée jusqu'au hameau). Mais la création des pistes cyclables entre en opposition avec la préservation de la zone agricole, et surtout les surfaces d'assolement. Ce n'est donc pas toujours possible de réaliser de tels aménagements.

Concernant le trafic automobile engendré par les communaux d'Ambilly, et en partant depuis la douane, le giratoire route de Mon-Idée/route de Jussy sera transformé en carrefour à feux et équipé de voies de bus, notamment pour la ligne qui viendra depuis Puplinge et desservira aussi les communaux d'Ambilly. Le carrefour avec le mail central et la route de Mon-Idée sera équipé d'un feu qui permettra de tourner à gauche, afin que les flux ne traversent pas ledit mail pour rejoindre ensuite le maillon routier des communaux d'Ambilly. Sur le carrefour chemin de la Seymaz/route de Mon-Idée, le canton a renoncé à un carrefour à feux ou un giratoire, vu l'emprise sur les surfaces d'assolement (SDA). Un feu sera installé à hauteur du chemin de-Westerweller afin de faire un contrôle d'accès. Cette mesure permettrait de doser le trafic venant de l'aval (J.-J.-Rigaud et Mirany). Il n'y a pas d'autre aménagement particulier sur la route de Mon-Idée. Le carrefour des routes de Choulex et de Mon-Idée devrait normalement être changé, car aménagé contrairement à la hiérarchie du réseau routier. La mise en place à l'essai dans le centre de Vandœuvres d'un secteur à 30 km/h juste après le radar situé à l'entrée du village devrait permettre de réduire la vitesse des véhicules. Il s'agit d'une des mesures de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée qui vise à fluidifier les grands axes (réseaux primaires et secondaires). En revanche, dans les localités, il est possible de mettre des secteurs à 30 km/h pour apaiser le trafic. Cela sera mis en œuvre prochainement. Le département attend juste le traitement d'un recours sur la route de La-Capite pour déposer sa demande pour la route de Vandœuvres. Il serait aussi possible d'envisager de maintenir le 30 km/h qui a été provisoirement mis en place à cause du chantier de l'Esplanade.

Il n'y a pas d'autres aménagements prévus, conclut M. Widmer.

Un habitant évoque les principes de densification. Pourquoi, alors qu'elle en a le droit, la commune n'est-elle pas entrée en matière par rapport à l'art. 59 al. 4 LCI pour les dérogations liées à l'indice d'utilisation du sol (IUS) sur les grands domaines tels que définis dans le PDCom ? En effet, ceux-ci font partie de l'ADN de Vandœuvres. Pour les habitants qui vivent à proximité de la campagne, il semblerait de bon augure de refuser d'entrer en matière sur l'art. 59 al. 4 LCI et de s'intéresser à l'art. 58 LCI, qui permet au canton d'interdire une dérogation.

Madame le Maire rappelle que, de manière générale, l'art. 59 al. 4 lettre b ne donne pas aux communes le droit de s'opposer à son texte. Il est en revanche possible de composer avec les circonstances, l'aménagement, le caractère et l'intérêt du quartier. En refusant d'entrer en matière sur la seule base de l'IUS, la commune n'aurait aucune chance de succès et ne pourrait poser de conditions relatives à sa stratégie de densification. Les Autorités n'ont pas souhaité fixer de chiffre butoir qui les empêcherait de négocier, car le projet avec l'IUS le plus bas n'est pas forcément le plus qualitatif.

Un habitant considère que tout ce que l'assistance a entendu ce soir n'est pas nouveau. Cela existe depuis longtemps et est désormais intégré à un PDCom dont la commune pourra se prévaloir sitôt qu'il aura été approuvé par le Conseil d'État. Mais dans toutes les procédures relatives à l'art. 59 al. 4 LCI, la commune n'a qu'une voix consultative. Si on ne veut pas l'écouter, on ne l'écoute pas, même si elle peut avoir mille fois raison. Il a l'impression qu'au département, il y a une tendance très forte à ne pas écouter les communes, car leurs opinions déplaisent. Quelle efficacité ont ces PDCom si on n'écoute pas les communes qui, en plus, n'ont qu'une voix consultative ?

M. Weil précise que les choses sont en train d'évoluer. Typiquement, le mandat donné par le canton aux communes d'établir une stratégie d'évolution de la zone 5 dans leur PDCom liera, par le biais de ce document contractuel, le canton aux communes. Le canton sera donc obligé d'appliquer ce qu'il aura validé au travers des PDCom. Certes, la situation n'est pas encore idéale, mais M. Weil se déclare assez confiant sur le fait que les choses évolueront, puisque le canton a reconnu, par le biais de son PDCn, les compétences des communes à identifier ce qui fait le caractère et l'harmonie des quartiers.

Un habitant trouve assez étonnant d'interdire dès le début de la séance les questions relatives aux parcelles privées vu le droit à la liberté d'expression, car la densification se fera par des parcelles privées actuellement situées dans la zone 5. Il lui semble aussi assez choquant que les principales conditions de préservation du patrimoine naturel et communal figurent en point B, donc soient par conséquent non contraignantes. De plus, s'il a bien compris, selon l'art. 59 LCI la commune pourrait être un peu plus sévère, mais qu'elle ne le fait pas. Pour sa part, il pense que les Autorités devraient l'être.
M. Weil souligne que les mesures, qu'elles soient classées sous le point A ou B, devront toutes être respectées. Celles figurant sous le point A seront localisables de manière beaucoup plus précise, alors que les mesures sous le point B permettront des négociations en fonction des contextes particuliers. Les espaces à préserver libres de construction, par exemple, n'ont pas été définis de manière très précise, car ces notions dépendent de la parcelle, du projet, etc. Dans tous les cas, qu'une mesure soit de type A ou B, la commune cherchera à la négocier et l'appliquer. Aucune n'est plus contraignante que l'autre, toutes sont importantes et serviront à cadrer le développement de la commune et des projets.

Par rapport à la question de la liberté d'expression, Madame le Maire indique que les Autorités ne souhaitaient nullement brider les personnes qui voulaient s'exprimer ce soir, mais s'agissant d'un débat public, il était préférable d'aborder des questions d'ordre général qui concernaient tous les habitants. Lors des permanences du 29 janvier et du 6 février, comme elle l'a annoncé en début de séance, les intéressés pourront poser des questions plus particulières.

M. Weil revient sur la question de l'art. 58 al. 3 LCI et précise que c'est le canton qui a la possibilité d'interdire des constructions, pour autant que celles-ci nuisent au caractère du site ou du quartier. Il ne s'agit pas d'une compétence communale.

Toujours, selon cet habitant, les critères d'évaluation des projets selon l'art. 59 al. 4 LCI paraissent complètement subjectifs.
Madame le Maire indique que les critères donnés par l'art. 59 al. 4 LCI sont eux-mêmes, si ce n'est subjectifs, en tout cas extrêmement vagues et difficiles à maîtriser et pourraient donner libre cours à l'arbitraire. Elle ne voit pas ce qui permet à cet habitant de dire que la commune n'est pas assez sévère. Les Autorités essayent de rester le plus objectives et précises possible sur des notions qui sont indéterminées. Pour l'instant, la commune fait au mieux.

M. Pascal Schouwey, modérateur, se permet d'intervenir sur la première remarque de cet habitant par rapport à la liberté d'expression. Pour sa part, il travaille en tant que modérateur indépendant avec un certain nombre de communes et l'État de Genève. La règle est toujours la même : on ne parle jamais en plénière de projets privés ou de propriétés privées.

Texte : Catherine Kuffer

DÉJEUNER ET LOTO DES AÎNÉS 30 JANVIER

Quel bon et beau moment vous nous avez permis de passer !

Ces rencontres d'aînés permettent chaque fois de se retrouver avec des voisins, des amis, des connaissances, bref des constituants de la communauté vandœuvrienne, ce qui lie.

Grâce à un excellent repas pris autour de tables rondes appréciées dans cette chaleureuse salle des combles, le courant est très vite passé entre les convives.

Nos Autorités, que nous remercions, comme toujours proches et à l'écoute, savent créer l'ambiance tout en nous tenant au courant de l'évolution de la commune.

Le loto, pour terminer, montre à quel point le joueur espère remplir son carton !

Merci à Véronique, organisatrice-chef, pour ses bonnes idées. Merci à Vandœuvres pour sa générosité appréciée.

Texte : Janine Hagmann
Photographies : Véronique Lévêque

15E ÉDITION DU GENÈVE MARATHON 2019

La Genevoise et le 10 km, samedi 11 mai
Marathon de Genève, dimanche 12 mai

Nous vous rendons attentifs au fait que ces événements vont fortement perturber le trafic ainsi que certaines lignes de bus circulant dans notre commune et les environs. Un communiqué sera diffusé par les organisateurs de cet événement.

Comme tous les ans, nous recherchons activement de nombreux bénévoles pour le **samedi 11 mai 2019, de 18h30 à 21h30**, afin d'assurer le ravitaillement et la sécurité lors de la course des 10 km qui traversera Vandœuvres.

Les personnes intéressées à rejoindre une équipe motivée et heureuse de les accueillir sont priées de s'annoncer auprès de la Mairie par téléphone (+41 22 750 14 18) ou par courriel à *info@vandoeuvres.ch*.

www.harmonygenevemarathon.com

À bientôt !

DIMANCHE 19 MAI 2019
PROMENEZ-VOUS « FUTÉ » !

Alliez le bienfait et le plaisir d'une promenade à la découverte de votre commune, de ce qu'elle vous raconte de son environnement naturel, de son histoire, de ses activités, des enjeux auxquels elle fait face pour garantir durablement la qualité de vie !

Soucieuses de sensibiliser leurs habitants au développement durable, les communes de Cologny et Vandœuvres ont fait réaliser en 2017 par l'ASDD[1] un guide des promenades didactiques[2] sillonnant leurs territoires.

À l'occasion de sa parution, par un temps radieux, la population vandœuvrienne et colognote avait été invitée à participer à une balade inaugurale commentée et ponctuée de pauses conviviales que les 300 personnes inscrites avaient vécue avec enthousiasme.

Face à un tel succès, Cologny et Vandœuvres ont décidé, deux ans plus tard, de réitérer l'expérience avec un nouveau parcours et l'approche d'autres sujets traités dans le guide. C'est à cette nouvelle balade que les deux communes vous proposent de participer, le dimanche 19 mai 2019.

Inscription obligatoire et gratuite jusqu'au 8 mai 2019 sur www.genevedurable, www.vandoeuvres.ch ou www.cologny.ch.

[1] Association pour la Sensibilisation au Développement Durable

[2] « Le développement durable au détour du chemin. Cologny - Vandœuvres »

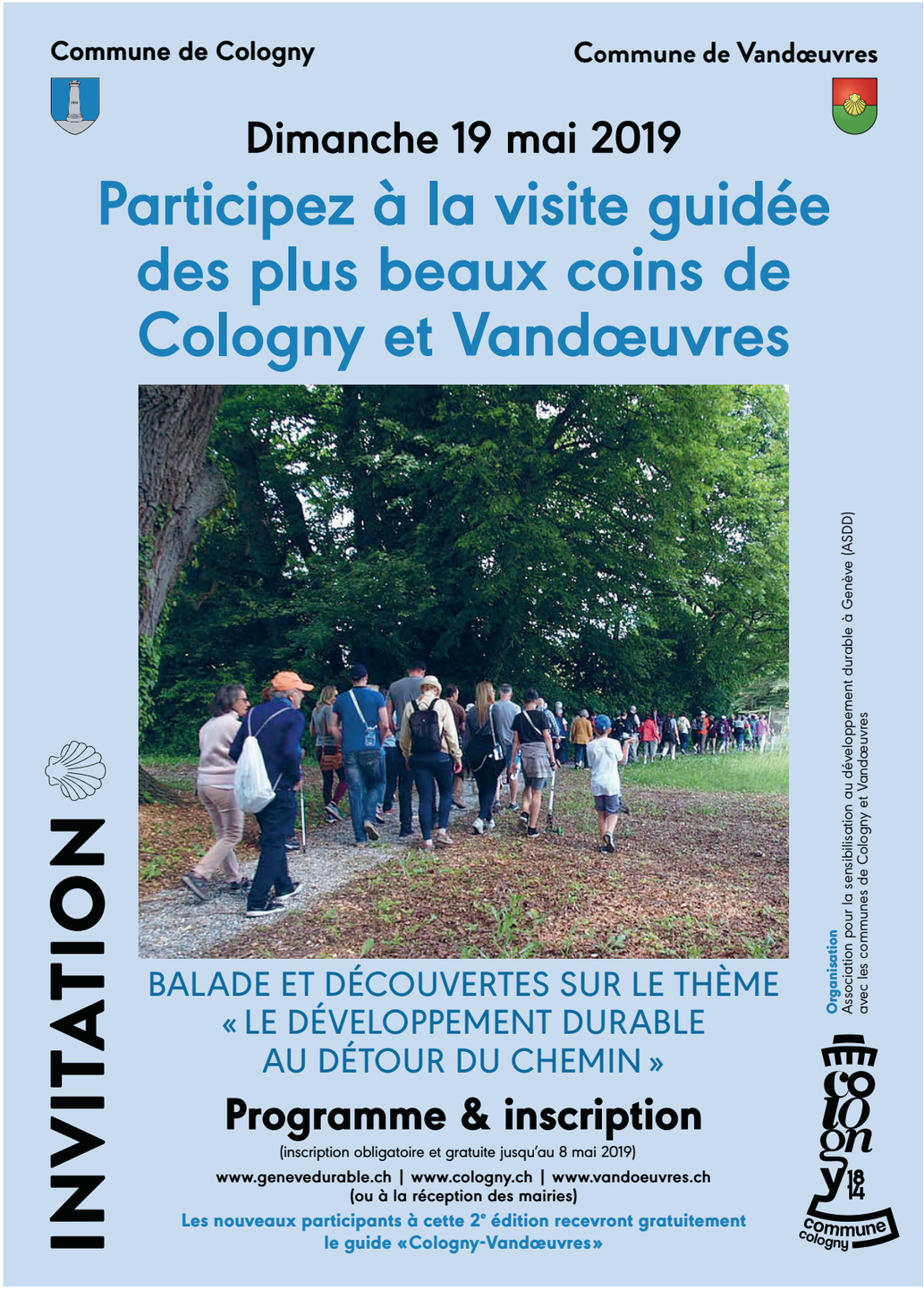

GENS D'ICI

BIENVENUE MONSIEUR LE PASTEUR

La Paroisse de Cologny-Vandœuvres-Choulex a eu la joie d'accueillir un nouveau pasteur, Maurice Salib, en décembre 2018.

Le pasteur Salib a traversé le canton depuis la Paroisse de Meyrin-Cointrin-Avanchets pour rejoindre la Paroisse de Cologny-Vandœuvres-Choulex.

Il est marié et père de 2 enfants.

Maurice Salib est pasteur, économiste et théologien. Né à Genève, il y a vécu et fait ses études. Ses origines égyptiennes sont à la fois protestantes et coptes orthodoxes. Après une première licence en sciences économiques et sociales, il développe des aptitudes à la communication et à la négociation qui l'ont amené, pendant douze ans, à une carrière dans le marketing. Il a pu ouvrir sa première entreprise en 1986.

Après la lecture intégrale, à plusieurs reprises, de la Bible, une transformation de sa compréhension et de son intelligence le pousse à réorienter sa vie. En 1994, il entame une seconde formation à la Faculté de théologie de Genève.

Nous lui souhaitons un plein accomplissement dans sa nouvelle paroisse.

Texte : Catherine Pictet
Photographie : Fabienne Mourgue d'Algue
Paroisse protestante de Cologny-Vandœuvres-Choulex, colvancho.epg.ch/

ROLAND DEVILLARD

On s'attend à rencontrer Roland Devillard, mais, surprise, il arrive accompagné de son épouse, Marie-Thérèse Devillard dite « Terry » ! Quand elle a su que l'interview porterait sur l'entreprise, elle a décidé que cet entretien ne pourrait se faire sans elle. Elle qui, depuis le début, a joué un rôle important dans la création de la société Devillard, le 1er avril 1958.

Quelle vitalité, quelle joie de vivre peut-on lire dans les beaux yeux bleus de ce couple dont la complémentarité et la complicité sont évidentes. Terry est originaire de Fribourg (Singine) et Roland est vaudois, né à Genève. Ils démarrent avec Fr. 50.- sur leur CCP.

Roland a fait quatre ans d'apprentissage à la SIP comme mécanicien, et Terry travaille comme vendeuse au Grand-Passage. Il est engagé au Bureau Moderne comme réparateur de machine à reproduire à stencils grâce à Michel Slatkine, patron de la renommée PME éponyme. Le jeune couple, faute de moyens pour s'offrir un commerce, reçoit ses premiers clients dans son petit salon, dans un 3 pièces situé au 3e étage de la rue de Zürich 24. Pendant une démonstration, inquiets que les cris de leur premier fils, Marc, âgé de 8 mois, les perturbent, ils seront même rassurés par l'un de leurs clients qui leur déclare préférer les cris de bébé à un échange avec un concurrent mâchant le chewing-gum.

Petit à petit, grâce à une volonté de fer et une passion sans limites, les affaires commencent à se développer. En 1958, grâce à la complicité entre Terry qui parle suisse allemand et Madame de Stockalper à Berne, directrice de Rex Rotary Suisse, ils deviennent les distributeurs exclusifs de Rex Rotary pour Genève. Ils vont décrocher un gros contrat avec les HUG au début des années 60. Au vu de leurs excellents résultats, les marques qu'ils représentent leur offriront de nombreux voyages en guise de récompense. New York, l'Amérique du Sud, etc.

Roland aime à raconter tout le soin qu'il met à satisfaire ses clients et la qualité hors norme du SAV (service après-vente) de la maison Devillard. Pour l'anecdote, il raconte comment il part à l'autre bout du canton, amener une boîte de stencils pour dépanner un client. Il adore mettre ses clients dans sa poche grâce à des boutades dont lui seul a le secret. Il ne manque pas d'anecdotes. Il nous raconte sa rencontre incroyable avec l'ex-financier déchu, le sulfureux Bernie Cornfeld, fondateur de l'IOS, qui a connu une faillite mémorable à Genève dans les années 70. Il se rendra à 2 heures du matin dans ses bureaux à sa demande où il sera accueilli par la secrétaire en pyjama afin de répondre à une exigence urgente.

En 1960, ils peuvent enfin ouvrir officiellement, à la rue Dassier derrière la gare, leur premier local commercial avec pignon sur rue. Puis en 1966, ce sera l'ouverture d'une belle arcade de 200 m2 aux Charmilles ! En plus de participer grandement à l'entreprise, Terry gère sa petite famille qui ne cesse de s'agrandir ! Ils ont trois fils, Marc, Claude et Yves. Fin des années 70, Marc et Claude entrent dans l'entreprise Devillard qui compte alors 11 employés. Fin des années 80, sous la direction de Marc et Claude, Devillard SA poursuit sa progression fulgurante. À force de fusions et d'acquisitions, Devillard arrive tranquillement à 115 employés pour devenir un leader reconnu en Suisse romande de la vente de photocopieurs. Afin de bien leur faire comprendre le sens des responsabilités, Roland exigera que ses deux fils signent eux-mêmes le bail au moment de faire l'acquisition de l'immeuble actuel, rue François-Dussaud 19 à Carouge. Toujours prudent, Roland s'inquiétera du choix de Marc et Claude de passer de trois lignes téléphoniques à un central avec plus de dix lignes. Pourtant, l'avenir leur donnera grandement raison au vu du développement phénoménal de cette belle entreprise familiale. Terry et Roland ne peuvent qu'être fiers du travail accompli. Quelle merveilleuse réussite ! Et puis, avec leurs deux fils à la barre, ils peuvent profiter de leur retraite bien méritée.

Texte et photographie : Lorin Voutat

CHRISTIAN WYLER
DES ICÔNES À VANDŒUVRES

Un petit atelier situé aux confins de la commune de Vandœuvres se consacre à la grande tradition de l'art pictural sacré tel qu'il est pratiqué encore aujourd'hui dans les pays de l'Est européen et à la faire connaître en Europe de l'Ouest. Cette technique aboutie est l'apanage de la Grèce, héritière de l'ancien Empire byzantin, où s'est élaborée au fil des siècles la technique traditionnelle de l'icône. En grec, ce mot signifie « image » et il désigne plus particulièrement la représentation de personnages considérés comme saints par la tradition chrétienne orthodoxe. Cet art est fondé sur le portrait – en général authentique, du moins pour les plus importants d'entre eux – des grandes figures vénérées par le christianisme en Orient. La plupart d'entre elles appartiennent également à la tradition catholique romaine, puisque la séparation entre l'église d'Orient et celle d'Occident date du XIe siècle. Ce qui signifie que tous les saints – orientaux aussi bien qu'occidentaux – ayant vécu avant cette période sont reconnus par l'une et l'autre confession. L'icône représente également des scènes bibliques, plus particulièrement des épisodes de la vie du Christ.

Si l'icône consiste bien en une représentation figurative d'un personnage sacré, il n'est cependant pas tout à fait exact de parler de portrait. Le saint ou la sainte qui apparaissent n'appartiennent plus à notre monde d'ici-bas. Ils habitent un monde de lumière que l'icône, dans le processus de son élaboration, va signifier par un fond doré à la feuille d'or. Cet or symbolise le Royaume où habite le saint. Pour autant, ce dernier ne reste pas étranger à la réalité de notre monde. Le croyant peut l'invoquer, lui adresser des demandes et solliciter son intervention.

Et cette relation est grandement facilitée par l'icône, qui constitue un support matériel accessible au sens de la vue et qui rend le saint plus proche. L'icône est ainsi une fenêtre ouverte sur cet autre monde depuis lequel le saint est député par Dieu pour aider le croyant en devenant, par le biais de l'image, plus proche et plus familier. Si les icônes ornent plus particulièrement les sanctuaires et les églises, on trouve dans tout foyer orthodoxe bon nombre d'icônes du Christ, de la Vierge et d'autres saints protecteurs.

Le support matériel de l'icône est la planche. On utilise de préférence le tilleul, un arbre dont le bois est à la fois relativement léger et qui présente l'avantage d'être stable. Cette planche est d'abord poncée soigneusement, avant d'être recouverte d'un enduit à base de colle de peau et de blanc de Troyes (ou d'Espagne). Puis, après un temps de séchage, cet enduit est de nouveau poncé. C'est alors que le bois est prêt à l'usage. On pose en général d'abord la feuille d'or, après avoir délimité les contours du personnage ou de la scène qu'on veut représenter. Au final, l'iconographe aborde la peinture selon la technique dite de la « tempera », c'est-à-dire à base de jaune d'œuf et de pigments minéraux.

Christian Wyler s'est formé depuis plusieurs années à cette technique sous la direction d'une iconographe grecque renommée, Eva Vlavianos. Il a également bénéficié des enseignements d'un des plus grands iconographes roumains, le Père Anastase, moine du monastère de Putna, en Bucovine, qui travaille en lien avec le Patriarcat à Bucarest.

C'est avec plaisir qu'il accueillera dans son atelier toute personne – qu'elle soit de la commune ou non – désireuse d'en savoir plus et de contempler la trentaine d'icônes qui y sont exposées. Visite et commentaire gratuits, sans aucune obligation d'achat.

Texte et photographies :
Christian Wyler, chemin du Moulanais 4, 1253 Vandœuvres, tél. +41 79 821 66 98, machristian.wyler6@bluewin.ch

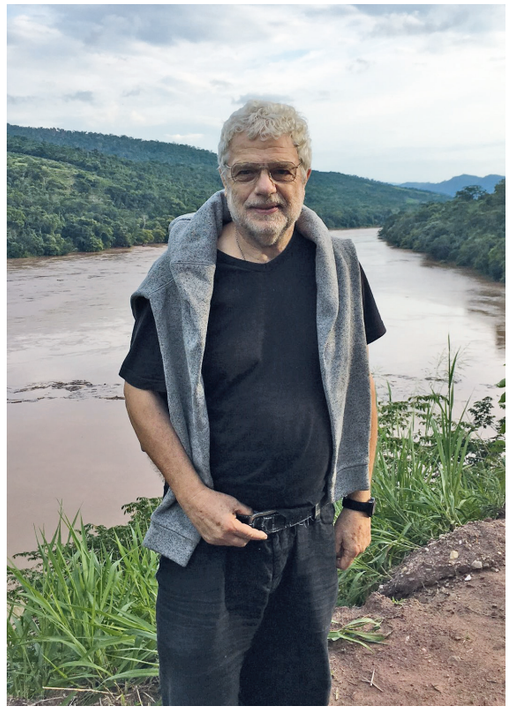

DÉPART DE FERNANDO ET ELAINE COELHO
27 FÉVRIER 2019

Cher Fernando, chère Elaine, chères Elia et Magda, Mesdames, Messieurs, chers invités, chers amis,

Fernando, c'est à vous que je vais m'adresser plus particulièrement, avec modération si possible, connaissant votre grande émotivité, mais, bien sûr, vous êtes en toile de fond, chère Elaine.

Fernando : Il y a quatre ans et demi, vous célébriez, dans cette Mairie et dans ce parc, un grand moment de votre vie : votre mariage avec Elaine.
Aujourd'hui vous célébrez, toujours dans cette Mairie et dans ce parc, votre parc, un autre grand moment de votre vie : votre départ à la retraite et votre retour au pays.
Entre-temps, vous avez encore fêté, ici même, votre accession à la nationalité suisse, que vous avez ardemment souhaitée, même si vous avez toujours su que, tôt ou tard, vous rentreriez au Portugal.

C'est dire que, durant une partie importante de votre présence en Suisse, votre vie privée a été liée à votre lieu de travail : le parc de la Mairie de Vandœuvres. Un parc dont vous aurez été, pendant vingt-quatre ans, le jardinier, l'intendant, le gardien du temple, le génie des lieux.

Vous connaissez Fernando, vous l'avez vu au travail et avez discuté avec lui. Vous savez donc que si, dans un premier temps, il nous paraît plutôt méditatif, réservé, un peu solitaire en tout cas, en parfaite harmonie avec cette nature qu'il aime tant, on découvre bientôt un Fernando expansif, enthousiaste et débordant de mots pour décrire son travail.

En un mot, une fois la barre de la timidité franchie, Fernando devient carrément bavard. Une fois « lâché », il devient même très drôle.
Fernando est aussi un homme instruit, cultivé, en qui sa famille a toujours vu celui qui allait réussir (vos parents voulaient absolument que leurs enfants fassent des études, et, pour cela, vous étiez, *dixit* Elia, votre sœur, le plus doué). C'est pourquoi vous avez pu étudier technique et agronomie. Mais la dictature vous a poussé à fuir le Portugal et à gagner la Suisse. Après quelques années en Valais, vous avez rejoint deux de vos frères à Genève, pour travailler, dans un premier temps, comme jardinier à la Fondation Soleil, à Thônex, pendant environ quinze ans.

Enfin, le 1er mars 1995, Edmé Regenass, alors Maire, a fait l'excellent choix de vous engager ; c'est avec Janine Hagmann, son successeur, que vous avez réellement commencé votre travail de jardinier dans ce parc, qui est devenu le vôtre. Qui est encore le vôtre, pour quelques jours.

Tout le monde, employeur, collègues, Conseillers municipaux, visiteurs, jeunes mariés, mandataires, entreprises, tous se sont toujours extasiés sur la beauté des lieux, bien sûr, mais surtout sur le travail qui se cachait derrière une seule personne, vous. Car ce n'est pas facile d'entretenir un parc ancestral, au caractère à la fois XVIIIe siècle et campagnard.

Il faut le laisser vivre tout en le maîtrisant, ce que vous avez su faire avec professionnalisme, discernement et amour. Merci d'avoir entretenu cette propriété avec tant de soins !
Avec soins et parfois avec sévérité, car vous ne supportez pas, à juste titre, que l'on y porte atteinte. Je me rappelle avec amusement votre affolement lorsque Pierre-Alexandre Jauffret, pour son spectacle *Paroles d'Anges*, vous avait demandé non seulement de clouer des poignées de baignoire dans le tronc du cèdre, mais aussi de creuser un trou dans le bas du parc, histoire d'y enfermer les premiers comédiens qui devaient sortir de terre, simulant ainsi la naissance du monde.

Le *Populus alba Nivea* que vous avez planté tout à l'heure restera comme témoignage de votre présence ici et de votre amour des arbres. Souhaitons au rejeton du tulipier, découvert dans un pot d'agapanthe et que vous avez « baby-sitté » durant deux ans avant de le mettre en terre, le 22 mai 2018, une aussi longue vie qu'à celui qui fait partie de la gloire du parc. Il fait partie des arbres majeurs du canton !

Il y a d'autres arbres magnifiques dans ce parc, qui ont une belle histoire, comme par exemple le *Sequoia sempervirens*, ramené des USA par Jean Schneider, professeur à l'École d'horticulture et planté le 25 avril 1999. Les cendres de J. Schneider avaient été déposées au pied de cet arbre.

Ou encore le noisetier de Byzance, offert à la commune par la même école en 1994 ou 1995. Quitter la Suisse, Genève, Vandœuvres et plus particulièrement encore ce parc, vous affecte profondément. Après 38 ans, c'est compréhensible ! Vous avez tant donné !

Mais vous partez le cœur serein, avec la conscience du devoir accompli : durant ces longues années, vous n'avez reçu pour ainsi dire que compliments et remerciements sur la manière dont vous entreteniez ce parc, le mettiez en valeur, effectuiez vos choix et acceptiez de donner des conseils à celles et ceux, nombreux, qui vous en demandaient.

Vous avez tenu à ce que votre successeur, Nicolas Lemmo, soit présent pour ce moment festif. C'est la preuve que vous lui faites confiance et que vous partez tranquille. Nous aussi, nous sommes sereins, il faut le dire.

Le parc est entre de bonnes mains (mais la pression est forte sur Nicolas, qui vient s'inspirer, depuis de longues semaines déjà, auprès de son maître).

Cher Fernando, vous êtes anxieux à l'approche de votre tout prochain départ. Vous savez ce que vous quittez, mais pas exactement ce que vous allez trouver, dans votre petit village de Eumeria de Cima, à environ 100 km de Lisbonne. La maison de vos parents est hélas vide, vos frères et sœurs sont loin. Heureusement votre Juan, votre neveu, est là ! La maison et le jardin sont grands, là-bas aussi, mais il vous faudra laisser jardinage et bricolage pour visiter votre pays avec Elaine, qui aime voyager. Faites ces deux, trois voyages auxquels vous tenez, puis revenez à Genève rendre visite à vos sœurs et votre fille, ce qui vous donnera l'occasion de venir nous trouver. Profitez de votre toute prochaine liberté !

Vous êtes sensible, je ne vais donc pas insister davantage sur les qualités et les compétences que vous avez mises au service de la commune durant ce presque quart de siècle. Le mieux

est l'ennemi du bien. Je ne peux que vous dire, tout simplement, au nom de tous ceux qui vous ont connu et ont été admirateurs ou utilisateurs du parc et au nom de la commune : un immense et chaleureux merci !

Même triste, vous partez heureux, car vous ne partez pas seul; Elaine vous accompagne, quittant son poste de patrouilleuse scolaire, où elle a été très vite appréciée, tant par les parents que par les élèves. Ponctualité, amabilité, sérieux, vous avez su exercer votre métier avec ces trois qualités indispensables. Merci !

Vous faites partie de la famille Coelho depuis plus de 20 ans, venant du Brésil. Vous repartez avec votre époux pour une autre vie, qui, je l'espère, vous apportera plein de satisfactions et de joies. En tout cas, vous aurez Fernando pour vous !

Voilà, cher Fernando, chère Elaine, ce que je tenais à vous dire parmi mille autres choses.

Texte : Catherine Kuffer
Photographies :
Talia Freitas, Liliane Waechter

BRÈVES

VARIATION FANTASMAGORIQUE AUTOUR DE LA MATIÈRE
PASCAL LIENGME

Pascal Liengme, habitant de la commune et Conseiller municipal, a eu droit à un article dans le magazine *Maison & Jardin*, de décembre 2018.

La revue a mis en avant la démarche de Pascal, centrée notamment sur la recherche poétique de la Terre. Son ancrage dans la passion de l'archéologie et la fascination des arts anciens l'ont amené à développer sa vision personnelle, suscitant des émotions fortes qui permettent au spectateur de se forger sa propre imagination.

www.pascal-liengme.ch

Texte : Eric Provini
Photographies : Pascal Liengme

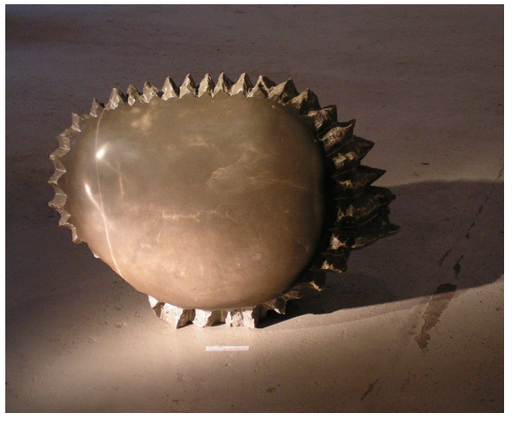

LA COMMUNE S'ÉQUIPE DE DÉFIBRILLATEURS

En complément de l'article paru dans la dernière *Coquille* dont vous trouverez une copie sur le site internet www.vandoeuvres.ch sous la rubrique « actualités », nous vous confirmons que les 3 défibrillateurs extérieurs sont désormais installés aux emplacements suivants :

- locaux communaux, route de Pressy 4 ;
- salle polyvalente et voirie-feu, route de Meinier 24 ;
- Mairie, route de Vandoeuvres 104.

Disponibles 24 heures sur 24 et faciles d'utilisation, ces appareils guident l'utilisateur à chaque étape.

Les priorités, dès que l'on constate un arrêt cardiorespiratoire, sont l'appel aux secours (144) et le massage cardiaque, puis la défibrillation.

Texte et photographies :
Swiss Emergency Responders,
www.save-a-life.ch

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOBUS :
LES DERNIÈRES LECTURES DU BIBLIOTHÉCAIRE

« Cette année, les Bibliothèques municipales explorent notre planète. « Grandeur nature » c'est le thème de 2019 choisi pour évoquer notre planète et ses richesses, mais également les dangers qui pèsent sur elle et sur nous. »

Au bibliobus, nous vous proposons une sélection de livres récents ou plus anciens, ainsi que des DVD, sur le thème de la nature, l'écologie, le climat, le réchauffement climatique, la protection de la nature, le recyclage, les animaux, l'écosystème, etc.

Venez découvrir dans chacun de nos bus des albums, des documentaires, des bandes dessinées, pour les petits et les grands sur des sujets passionnants et d'actualité autour de notre planète et de ses habitants. Quels défis faudra-t-il relever dans les années à venir ? Comment bien recycler ? Le « zéro déchet », kesako ? Pourquoi mon chien déchiquette mes chaussettes ? Vous trouverez des réponses à toutes vos questions dans nos nombreux documents que vous pouvez emprunter et découvrir chez vous en famille ou en solo.

Et pour les impatients, vous trouverez à la page suivante un avant-goût des ouvrages que vous pourrez trouver.

Texte et photographies : Aurélie Gindre, Service de bibliobus des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève

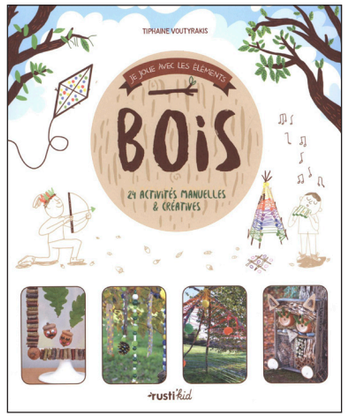

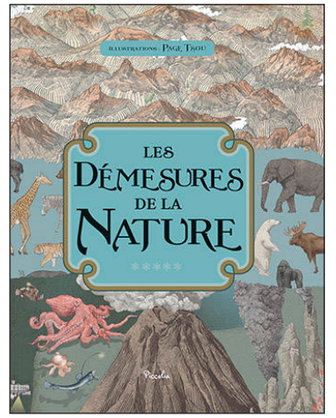

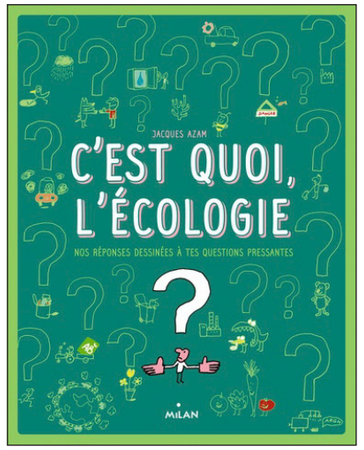

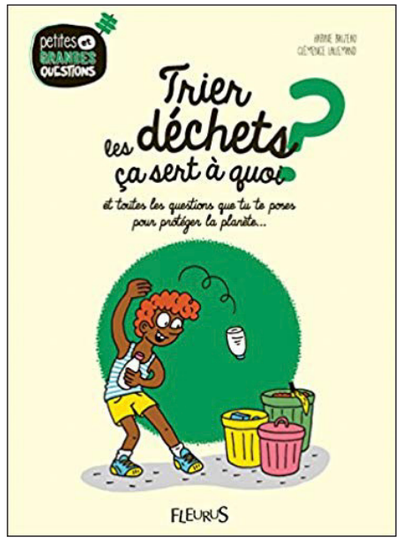

RAPPEL
DÉTENTEURS DE CHIEN

Le délai du 31 mars 2019 est écoulé et vous constatez que votre compagnon à quatre pattes n'a pas encore sa médaille 2019 ?

Vous avez encore la possibilité d'obtenir la marque de contrôle (médaille) en vous présentant à la Mairie, muni des documents suivants : attestation d'assurance responsabilité civile (RC) spécifique pour « détenteur de chien », carnet de vaccination, avec vaccin contre la rage obligatoire (les vaccins DEFENSOR 3, RABDO-MUN, RABISIN ET NOBIVAC RABIES ont une validité de 3 ans), confirmation de l'enregistrement du chien dans la banque de données AMICUS.

Des frais administratifs d'un montant de Fr. 10.– par animal sont perçus lors du retrait de la médaille 2019. Règlement en espèces ou par carte de crédit/débit.

L'impôt qui vous était auparavant facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale (AFC) vient, quant à lui, d'être supprimé par le Grand Conseil. Dès lors, l'AFC n'enverra pas la taxation 2019 aux propriétaires de chien.

Les nouveaux détenteurs de chien doivent désormais s'annoncer auprès de la réception de la Mairie dans un premier temps. Une fois l'enregistrement effectué, le nouveau détenteur doit se rendre, avec son chien, chez son vétérinaire praticien muni de la confirmation d'enregistrement, afin que ce dernier puisse identifier le chien et l'enregistrer dans la banque de données AMICUS.

RAPPEL
ÉLAGAGE, TONTE, PLANTATIONS

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne doivent pas excéder une hauteur de 2 mètres. À noter que dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

Les élagages, écimages et abattages d'arbres sont soumis à autorisation de la part du Domaine nature et paysage (DNP). Vous n'êtes en conséquence pas en droit d'élaguer la partie de l'arbre de votre voisin qui s'avance sur votre parcelle sans son accord formel et une autorisation en bonne et due forme délivrée par le DNP.

Les plantations nouvelles ne sont autorisées qu'aux distances suivantes de l'alignement définitif des voies publiques :

- 1 mètre pour les haies, arbres, arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m ;

- 4 mètres au moins pour tous les autres arbres.

L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit de 20h à 8h du lundi au samedi ainsi que le dimanche et les jours fériés.

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1er octobre au 31 janvier. Durant cette période, il est interdit d'en faire usage de 20h à 8h du lundi au samedi, le dimanche et les jours fériés ainsi que sur les chemins forestiers. Il est en outre recommandé de respecter le repos des voisins, en particulier entre 12h et 14h.

MOBILITÉ

La campagne de promotion de vélos électriques lancée par le canton a pris fin en 2018. En 2019, les offres de subvention ont évolué. Afin d'encourager l'essor de la mobilité électrique, l'État de Genève propose désormais un programme à la carte.

Depuis le 1er janvier 2019, en s'adressant directement à l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), les particuliers ont la possibilité de bénéficier des subventions suivantes :

BORNES ÉLECTROMOBILITÉ

Subvention octroyée dans le cadre de l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique d'un montant de Fr. 1000.–, mais au maximum de 50 % des frais d'achat et d'installation.

Documents à présenter à l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) pour le versement de la subvention : originaux de factures, document attestant son adresse à Genève, copies d'une pièce d'identité et d'une carte bancaire mentionnant un numéro IBAN.

Pour plus d'informations, www.ge.ch/subvention-bornes-vehicules-electriques.

VÉLO ÉLECTRIQUE, VÉLOCARGO, LOCATION DE VÉLO, FORMATION VÉLO

Les soutiens financiers sont également accordés, par le biais de l'OCEN, pour l'achat d'un vélo cargo ou d'une remorque à vélo (dispositif amovible de remorquage), la location d'un vélo à assistance électrique et la formation à la pratique du vélo.

Pour plus d'informations, www.ge.ch/subventions-velo-2019.

Office cantonal de l'énergie (OCEN) - Subvention borne électromobilité - Rue du Puits-Saint-Pierre 4 - Case postale 3920 - 1211 Genève 3.

La commune, quant à elle, a décidé de poursuivre l'action lancée en 2018 en continuant d'accorder une subvention de Fr. 250.– pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Pour obtenir cette subvention, il suffit de se présenter auprès de la Mairie muni de la facture originale et nominative de l'achat effectué dans l'année, du justificatif de paiement et des coordonnées complètes (établissement, titulaire, IBAN).

Critères : pour les personnes domiciliées sur la commune et pour leur propre usage, achat effectué dans un commerce établi en Suisse, au maximum deux remboursements par foyer (personnes en âge de rouler sur la voie publique) et par tranche de 3 ans.

ABONNEMENT ANNUEL UNIRESO : offre valable entre le 3 juin et le 31 décembre 2019

Un chèque commune d'une valeur de Fr. 100.– à valoir sur l'achat ou le renouvellement d'un abonnement annuel unireso « Tout Genève » junior, adulte ou senior est offert aux personnes domiciliées sur la commune.

Comment procéder pour obtenir ce chèque ?
Entre le 3 juin et le 19 décembre 2019 dernier délai, commandez votre chèque commune en ligne sur le site internet www.tpg-commune.ch/vandoeuvres.

Il suffit de suivre les instructions pour compléter le formulaire en ligne, d'imprimer votre chèque commune, puis de vous rendre dans un point de vente TPG ou CFF avant le 31 décembre 2019, muni d'une pièce d'identité ainsi que du courrier imprimé contenant le chèque commune nominatif non détachable (agences de Rive, Bachet et Cornavin).

Les personnes qui n'ont pas accès à internet trouveront toute l'aide nécessaire auprès du secrétariat de la Mairie.

MARCHÉ DE VANDŒUVRES
TOUS LES MARDIS
8h à 12h, place de Vandœuvres

UN LUNDI PAR MOIS :
6 MAI, 24 JUIN
CONSEIL MUNICIPAL
19h30, salle du Conseil,
route de Vandœuvres 104
www.vandoeuvres.ch

UN JEUDI PAR MOIS :
16 MAI, 13 JUIN,
11 JUILLET, 3 OCTOBRE,
31 OCTOBRE, 28 NOVEMBRE
BIBLIOBUS
14h à 17h, route de Pressy 2, devant l'entrée de l'ancienne école
Inscription gratuite sur présentation d'une pièce d'identité
Tél. +41 22 418 92 70, www.bm-geneve.ch

MAI

VENDREDI 3 AU DIMANCHE 5 MAI
EXPOSITION DE PEINTURE « ELLE & LUI »
Natures mortes de Thierry Kobel
Vernissage le vendredi 3 mai dès 18h
Exposition samedi 4 et dimanche 5 mai de 9h à 18h
Salle des Combles, route de Pressy 4
Entrée libre

DIMANCHE 5 MAI
TOUR DE ROMANDIE
La 5e étape (contre-la-montre) du Tour de Romandie passera par Vandœuvres. Le trafic risquera par conséquent d'être perturbé entre 10h et 15h.

JEUDI 9 MAI
INVITATION AU THÉÂTRE LE CRÈVE-CŒUR
20h, sur inscription

JEUDI 9 MAI
SOIRÉE JEUNES 13-19 ANS AU BOWLING
Sur inscription

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 MAI
GENÈVE MARATHON

AGENDA

DIMANCHE 19 MAI
VISITE GUIDÉE DES PLUS BEAUX COINS DE COLOGNY ET VANDŒUVRES
Balade et découvertes sur le thème « le développement durable au détour du chemin »
Inscription gratuite et obligatoire

MERCREDI 22 MAI
INSCRIPTIONS PARASCOLAIRE 2019-2020
17h à 20h, centre communal et sportif, salle Foyer, route de Meinier 24

SAMEDI 25 MAI
INSCRIPTIONS PARASCOLAIRE 2019-2020
8h à 11h, centre communal et sportif, salle Foyer, route de Meinier 24

MERCREDI 29 MAI
MOMENT D'ÉCHANGES AVEC LES AUTORITÉS
18h, à la Mairie

JEUDI 30 MAI AU DIMANCHE 2 JUIN
CONCOURS DE SAUT DE CRÊTE
www.ecuriedecrete.ch

JUIN

MERCREDI 5 JUIN
SORTIE DES AÎNÉS À L'ABBAYE DE SAINT-MAURICE

MERCREDI 5 JUIN
CHAMPIONNAT SUISSE DE LA POLICE
www.ecuriedecrete.ch

JEUDI 6 AU LUNDI 10 JUIN
CONCOURS DE SAUT DE CRÊTE
www.ecuriedecrete.ch

MARDI 25 AU VENDREDI 28 JUIN
MUSIQUES AU PARC CONCERTS EN PLEIN AIR
Parc de la Mairie, Vandœuvres
Début des concerts à 20h30
Petite restauration sur place
Ouvert à toutes et à tous

SAMEDI 29 JUIN
FÊTE DES PROMOTIONS
Dès 10h30, parc de la Mairie
(partie officielle et suite des festivités)
Nombreux stands de jeux et animations

JUILLET

ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS POUR LES 4-12 ANS
9h à 17h tous les jours, Maison de Pressy, chemin de l'Écorcherie 47
Sur inscription : tél. +33 631 48 55 70, info@laac.ch
www.associationpourlatelier.ch/LAAC

DU LUNDI 1ER AU VENDREDI 5 JUILLET
LAND'ART À PRESSY : jouer, créer, peindre dans et avec la nature

DU LUNDI 8 AU VENDREDI 12 JUILLET
SE TRANSFORMER À TRAVERS SES CRÉATIONS : PEINTURE, MODELAGE, COLLAGE

AOÛT

JEUDI 1ER AOÛT
FÊTE NATIONALE
18h30, parc de la Mairie
Nombreuses animations folkloriques

DU LUNDI 19 AU VENDREDI 23 AOÛT
ATELIERS INTERGÉNÉRATIONNELS POUR LES 4-12 ANS
SILHOUETTES DANS LA NATURE : je crée, je joue, je transforme dans la peinture, le collage
9h à 17h tous les jours, Maison de Pressy, chemin de l'Écorcherie 47
Sur inscription : tél. +33 631 48 55 70, info@laac.ch
www.associationpourlatelier.ch/LAAC

SAMEDI 24 AOÛT
TOURNOI DE PÉTANQUE
14h, place de Vandœuvres

Retrouvez tous les détails sur le site internet www.vandoeuvres.ch.

COURRIER DES LECTEURS

Chers Lecteurs,

Cette page vous est spécialement dédiée.

Si vous souhaitez que vos opinions, coups de cœur, suggestions, anecdotes, photographies de Vandœuvres ou même vos recettes favorites soient publiés dans ce journal, sous la rubrique « courrier des lecteurs », alors contactez-nous !

Adresse postale
Mairie de Vandœuvres
Route de Vandœuvres 104
1253 Vandœuvres
Adresse courriel
l.waechter@vandoeuvres.ch

Nous avons eu beaucoup de plaisir à nous retrouver pour le déjeuner de début d'année et tenons à vous féliciter pour cette magnifique organisation et ce délicieux repas.

Bravo à tous et encore merci.

Danielle et Jean-Charles Arnold

Avertissement photos
Les rédacteurs de la *Coquille* sillonnent les manifestations communales afin de rédiger des articles et de prendre des photographies pour enrichir ce numéro que vous tenez entre les mains.
Toute personne qui s'opposerait à une utilisation éventuelle de son image dans le journal communal ou, pour les mineurs, les personnes qui ont l'autorité parentale, est priée d'en informer la Mairie par écrit.

IMPRESSUM

Impression
Imprimerie du Cachot - 1218 Le Grand-Saconnex
Journal tiré à 1'100 exemplaires sur papier certifié FSC

Éditeur
Commune de Vandœuvres – 1253 Vandœuvres

Graphisme et mise en page
Jonathan Davet

Rédacteur responsable
Eric Provini – 1253 Vandœuvres

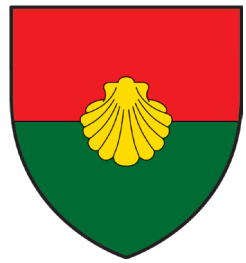

www.vandoeuvres.ch